

Le 29/07/2025

Avis : Modification du fonds « CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION »

Vous détenez des parts du fonds « CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION » et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que la stratégie d'investissement de votre fonds sera modifiée afin de distinguer l'analyse d'impact, qui représente 100% des actions en portefeuille, de l'analyse extra-financière qui représente 90% minimum de l'actif net conformément à la réglementation.

Cette modification, qui ne nécessite pas l'agrément de l'AMF, entrera en vigueur le 05/08/2025. Le document d'information clé et le prospectus du fonds seront modifiés à compter de cette date.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé du fonds disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.